



Manuel des Ami·e·s de MSF

Un guide pratique pour tout ce que vous devez savoir
comme groupe des Ami·e·s de MSF

Table des Matières

1.0 Introduction.....	3
2.0 Médecins Sans Frontières – notre histoire et nos activités	3
3.0 Politiques générales qui s’appliquent aux groupes des Ami·e·s de MSF	6
4.0 Directives générales et code de conduite sur les réseaux sociaux et Internet pour les Ami·e·s de MSF..	11
5.0 Les Ami·e·s de MSF – engagement du comité exécutif	17
6.0 Contacts importants	18

1.0 Introduction

Bonjour et bienvenue! Ce guide complet regroupe les informations nécessaires pour devenir un groupe des Amis de MSF (AdeMSF). Veuillez prendre le temps de lire l'ensemble de ce document. Il contient une grande quantité d'informations utiles que vous devez connaître pour gérer votre groupe AdeMSF avec succès et en conformité avec les politiques et les exigences de MSF Canada.

Nous sommes ravis et ravies que vous fassiez partie d'un groupe AdeMSF et du mouvement MSF. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils sur l'une de vos activités, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

2.0 Médecins Sans Frontières – notre histoire et nos activités

Médecins Sans Frontières (MSF)

Médecins Sans Frontières (MSF) est l'une des plus grandes organisations humanitaires indépendantes d'aide médicale internationale qui apporte une assistance d'urgence aux populations touchées par des conflits armés, des épidémies, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine ou qui n'ont pas accès aux soins de santé essentiels, et ce, sans aucune discrimination quant à la race, la religion, les croyances ou les affiliations politiques.

Depuis sa création par un groupe de médecins et de journalistes français, en 1971, MSF s'est engagée à répondre rapidement et efficacement aux urgences de santé publique au nom de l'éthique médicale et des droits de la personne, et en toute indépendance face aux pouvoirs politiques, économiques ou religieux. MSF a été la première organisation non gouvernementale à fournir une assistance médicale d'urgence et à dénoncer publiquement les violations des droits de la personne et du droit humanitaire.

MSF est une organisation privée sans but lucratif composée d'un réseau international qui compte des bureaux dans de nombreux pays, dont le Canada. Chaque année, des milliers de médecins, d'infirmières et d'infirmiers, de professionnels et professionnelles de la santé ou des ressources humaines, de porte-parole, d'experts et d'expertes en logistique et de personnel MSF occupant de nombreux autres postes, s'unissent pour fournir des soins médicaux dans plus de 70 pays à travers le monde.

Action médicale humanitaire indépendante

MSF est une organisation neutre et impartiale qui offre une assistance médicale, indépendamment de la race, de la religion, de la croyance, de l'affiliation politique ou de toute autre appartenance. MSF fournit des soins de santé primaires, effectue des interventions chirurgicales, réhabilite des hôpitaux et des cliniques, gère des programmes de nutrition et d'assainissement, forme du personnel médical et fournit des soins de santé mentale. Les programmes à long terme traitent les maladies infectieuses telles que la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA. MSF aide à prendre en charge les défis médicaux et psychologiques des populations marginalisées, et prodigue des soins de santé dans les zones reculées et isolées.

MSF est souvent sollicitée pour diagnostiquer et contrôler les épidémies. MSF est sans égale lorsqu'il s'agit de contenir rapidement des épidémies de choléra, de méningite ou de rougeole. Elle poursuit d'ailleurs son travail sur les maladies infectieuses telles que la COVID-19 et l'Ebola, entre autres.

Réponse rapide efficace

Les équipes de MSF travaillent fréquemment dans des régions isolées ou à risque. Elles sont disponibles à tout moment lorsque survient une crise, et elles consacrent en moyenne six à douze mois par projet. Les équipes arrivent habituellement sur le site avec des kits médicaux préemballés et conçus par MSF pour les conditions et le climat spécifiques au projet. Cela leur permet de commencer à travailler immédiatement et à sauver plus de vies. Un kit peut contenir une salle d'opération complète ou toutes les fournitures nécessaires pour traiter des centaines de patients et de patientes atteint-e-s de choléra. Les kits MSF ont d'ailleurs été reproduits par d'autres organisations humanitaires à travers le monde.

Partenariat local

Partout où se trouve MSF, le personnel de MSF travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales. En adaptant l'aide aux contextes locaux, MSF optimise la réponse quant aux besoins des patients et des patientes, et assure ainsi la pérennité et l'impact maximal de ses programmes.

Témoignage

MSF allie les soins médicaux à un engagement à dénoncer les causes sous-jacentes de la souffrance. Notre personnel témoigne au nom des populations en crise des violations du droit humanitaire. Elle utilise les forums publics, tels que les Nations Unies, les gouvernements et les médias pour faire part des situations critiques auxquelles sont confronté-e-s les patients et les patientes. Sensibiliser le public au sort des populations et des personnes à risque fait partie du mandat de MSF et de MSF Canada.

MSF Canada

MSF Canada a ouvert ses portes en 1991 avec pour mandat de recruter du personnel canadien, de recueillir des fonds pour le travail international et de sensibiliser le public aux difficultés auxquelles les personnes que nous servons sont confrontées. MSF Canada a actuellement pignon sur rue à Toronto et à Montréal.

Indépendance financière et responsabilité

MSF tire la plupart de ses fonds de la générosité du grand public, ce qui lui permet de garantir son indépendance opérationnelle et sa flexibilité. Des fondations, des entreprises, le gouvernement canadien (ACDI) et des organismes internationaux fournissent généreusement d'autres soutiens financiers. En tout temps, MSF consacre au moins 80 % de ses revenus au financement des activités liées à ses projets.

L'Association de MSF

L'Association de MSF regroupe des employé-e-s, d'anciens et d'anciennes employé-e-s, des travailleurs et des travailleuses en affection dans différents projets, des bénévoles et des membres du conseil d'administration. Ensemble, les membres de l'Association réfléchissent, entre autres, à la direction qu'ils et elles souhaitent donner à l'organisation et aux pistes d'amélioration de la qualité du travail. Ils et elles contribuent également à l'élection du conseil d'administration et à la création et à l'adoption de résolutions tout en s'engageant dans la vie associative de MSF Canada.

Lauréat du prix Nobel de la paix 1999

En 1999, Médecins Sans Frontières (MSF) a reçu le prix Nobel de la paix. Le prix rend hommage à MSF et aux travailleurs et aux travailleuses humanitaires qui apportent des secours médicaux aux populations en situation de crise partout dans le monde.

Citations de membres de l'équipe MSF

« Nous sommes, par nature, une organisation incapable de tolérer l'indifférence. Nous espérons qu'en suscitant une prise de conscience et le désir de comprendre, nous provoquerons également l'indignation et stimulerons l'action. » – ancien président de Médecins Sans Frontières

« Le simple fait d'être là – avec les personnes que nous servons – procure une sécurité et une protection. Ces personnes savent qu'elles ne sont pas seules, que quelqu'un se soucie d'eux et que la communauté internationale leur porte attention. » Jane Little, coordinatrice médicale, Soudan du Nord.

La Charte de MSF

Médecins Sans Frontières (MSF) prodigue des soins médicaux essentiels tout en s'efforçant de porter la situation humanitaire à l'attention de la communauté internationale.

Les principales activités de MSF consistent en :

- Traiter les patients et les patientes;
- Fournir des soins de santé maternelle et pédiatrique;
- Former du personnel médical;
- Améliorer des installations d'eau et d'assainissement;
- Fournir des compléments alimentaires et thérapeutiques;
- Distribuer des médicaments et du matériel médical;
- Fournir des soins psychosociaux.

Tous les membres de l'équipe MSF s'engagent à respecter les principes suivants.

1. Médecins Sans Frontières apporte une aide médicale d'urgence aux populations en situation de crise, aux victimes de conflits armés, de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, et ce, sans aucune discrimination quant à la race, la religion, les croyances ou les affiliations politiques.
2. Médecins Sans Frontières observe une stricte neutralité et impartialité. Au nom de l'éthique médicale universelle et du droit à l'assistance humanitaire, Médecins Sans Frontières revendique une liberté totale dans l'exercice de ses fonctions.
3. Le personnel de Médecins Sans Frontières s'engage à respecter leur déontologie professionnelle et à maintenir une totale indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique, économique et religieux.
4. En tant que bénévoles, les membres sont conscients des risques et dangers liés aux affectations qu'ils entreprennent, et qu'ils n'ont droit à aucune indemnisation pour eux-mêmes ou les leurs, autre que celle que Médecins Sans Frontières est en mesure de leur verser.

3.0 Politiques générales pour les groupes Ami·e·s de MSF

Notez que pour faciliter la lecture du document, le nom MSF, lorsqu'il est mentionné, réfère au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'Association de MSF Canada ou à un ou une représentant·e régional·e désigné·e par l'Association de MSF Canada.

I) Définitions et contrôle

- 1) Un groupe Ami·e·s de MSF (AdeMSF) est un groupe de bénévoles qui opère dans une communauté universitaire largement indépendante des opérations quotidiennes de MSF Canada.
- 2) Le conseil d'administration de MSF Canada peut en tout temps et à son entière discrétion retirer son approbation à un groupe AdeMSF.

II) Critères d'admissibilité pour un groupe Ami·e·s de MSF

- 1) Université dotée d'une faculté de médecine ou de sciences infirmières
 - i) Un groupe AdeMSF doit être affilié à une université dotée d'une faculté de médecine et de sciences infirmières.
- 2) Implication de différentes facultés
 - i) Un groupe AdeMSF impliquera, en plus que la faculté de médecine, d'autres facultés (ingénierie, sciences sociales, sciences politiques, relations internationales, psychologie, etc.). Ainsi, les membres peuvent provenir de différentes facultés et les activités doivent cibler ces différentes facultés.
- 3) Membres du groupe
 - i) Tous les membres d'un groupe AdeMSF acceptent d'adhérer à la Charte MSF présentée plus haut et aux politiques de l'organisation. Tout membre qui néglige de le faire peut être exclu par un vote majoritaire du groupe lui-même ou par MSF.
 - ii) Il est recommandé de mettre en place un organigramme exécutif, avec des fonctions telles que président·e, secrétaire et trésorier·ère. Il appartient cependant au groupe de décider de sa structure exacte et de son fonctionnement. Les membres exécutifs du groupe AdeMSF doivent être clairs sur leur affiliation à MSF, au conseil d'administration de MSF et à l'Association de MSF, et doivent le cas échéant identifier leurs rôles en tant que groupe bénévole « d'amis de ».

4) Personne contact

i) Un groupe AdeMSF aura une personne contact (idéalement le ou la président-e) qui rendra compte au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'Association nationale MSF ou à un ou une représentant-e régional-e nommé-e au sein de l'Association de MSF. Chaque fois que cette personne contact change, MSF en sera informée et recevra les coordonnées de la nouvelle personne. Il est recommandé que les coordonnées des autres membres du comité exécutif soient également communiquées à MSF.

5) Poursuite du groupe des Ami-e-s de MSF

- i) Un groupe AdeMSF assurera la continuité du groupe en nommant, en temps voulu, de nouveaux membres exécutifs si les membres actuels doivent partir. Une période de transition et de passation des fonctions doit être assurée, en veillant à ce que suffisamment de temps soit accordé pour bien intégrer les nouveaux ou les nouvelles membres.
- ii) Le groupe devra travailler activement au recrutement de nouveaux ou de nouvelles membres afin :
- a) de maintenir la conformité avec les prescriptions de l'université en matière d'adhésion minimale; et
 - b) de promouvoir MSF au sein du campus.

III) *Obligation des groupes Ami-e-s de MSF*

- 1) Un groupe AdeMSF soumettra un plan annuel décrivant les principales activités prévues au cours de l'année à venir. Le plan devra être soumis et approuvé par MSF. Les activités des groupes devront être conformes aux idéaux de MSF, y compris l'éthique médicale. **Notez que les activités ne peuvent être entreprises qu'après que le plan annuel a été soumis et que l'approbation a été communiquée par MSF.**
- 2) Un groupe AdeMSF organisera, sur le campus, au moins deux événements MSF par an qui seront annoncés selon les règlements et ouverts à toutes les facultés. Il est recommandé qu'au moins une de ces activités soit un événement de collecte de fonds. **Les événements devront avoir reçu au préalable l'approbation de MSF par l'intermédiaire du plan annuel. Le groupe AdeMSF peut proposer des activités supplémentaires en dehors du plan annuel, là encore sous réserve de l'approbation préalable de MSF.**
- 3) Un groupe AdeMSF devra s'assurer qu'au moins un article portant sur MSF soit publié chaque année dans le bulletin ou l'infolettre de l'université. MSF peut fournir des articles sur demande, mais il est fortement recommandé que le groupe prépare lui-même un article en menant un entretien avec un ou une travailleur-euse de retour d'affectation. L'article final doit toujours inclure des informations générales sur l'organisation. **Toute publication doit faire l'objet d'une approbation préalable par MSF.**
- 4) Les activités de collecte de fonds doivent respecter les politiques de MSF pour les événements de tierce partie énoncées dans la boîte à outils de collecte de fonds qui se trouve dans le dossier de ressources des AdeMSF. Toute activité de collecte de fonds doit par ailleurs recevoir

l'approbation préalable de MSF. Notez que les activités de collecte de fonds ne sont pas requises par MSF Canada, mais qu'elles sont fortement encouragées.

- 5) Le groupe AdeMSF assistera MSF dans l'organisation d'événements spécifiques à leur université selon les besoins (expositions de photos, activités de recrutement, campagnes de sensibilisation, etc.).
- 6) Le groupe AdeMSF rédigera deux fois par année un rapport à l'intention de MSF résumant ses activités et les résultats.
- 7) Le groupe AdeMSF garantit la confidentialité de toutes les données personnelles, telles que les noms, les adresses courriel, les anniversaires ou toute autre information d'identification recueillie pour quelque raison que ce soit.
- 8) Le groupe AdeMSF peut publier des avis d'événements sur le site msf.ca. Il ne créera pas son propre site Web ni n'utilisera le logo MSF sans l'autorisation écrite de MSF.
- 9) En cas de déclaration publique, le groupe AdeMSF doit préciser que cette déclaration n'est pas faite au nom de MSF.

IV) Obligations de MSF

- 1) MSF ne sera PAS en mesure de fournir un soutien financier pour les activités.
- 2) MSF fournira à chaque section le manuel AdeMSF qui contient des informations de base sur MSF permettant aux membres du groupe de mieux connaître l'organisation. Le groupe mettra ces informations de base à la disposition de toute personne extérieure au groupe AdeMSF qui exprime son intérêt.
- 3) Lors d'événement, MSF fournira du matériel promotionnel pouvant être distribué numériquement ou physiquement. Une demande de matériel doit être faite au moins un mois avant l'événement.
- 4) Tout autre soutien de MSF dépendra : i) de la pertinence pour MSF de l'activité pour laquelle un soutien est demandé; et ii) de la disponibilité du personnel ou des représentant·e-s de MSF.

V) Politiques concernant l'utilisation du logo MSF



***Logo Ami·e·s de MSF – utiliser mais ne pas modifier**

***Logo MSF – ne pas utiliser**

- 1) Le logo MSF est la propriété protégée de MSF International. En dehors du matériel promotionnel fourni par MSF, l'utilisation de ce logo par AdeMSF est interdite, sauf par autorisation écrite de MSF.
- 2) Les groupes AdeMSF ne peuvent utiliser, pour leurs promotions et activités, que le logo AdeMSF qui leur est fourni par MSF. Les groupes s'engagent à ne pas changer ou modifier le logo en aucune façon, quelle qu'en soit la raison. **Toutes modifications du logo de MSF risquent de porter atteinte à notre marque internationalement reconnue et à ce titre, elles sont strictement interdites.**
 - i) Les AdeMSF peuvent ajouter le nom et le logo de leur institution dans la section inférieure droite sous le logo MSF tant que celui-ci n'empiète pas sur la zone d'exclusion (voir ci-dessus).
- 3) Les AdeMSF sont autorisés à présenter le logo des AdeMSF à côté des logos d'autres groupes, organisations ou commanditaires, tant que celui-ci répond aux critères suivants :
 - i) Le ou les logos d'autres groupes n'entrent pas dans la zone d'exclusion;
 - ii) Le ou la partenaire ne provient pas de l'industrie du tabac, de l'alcool, de la pharmacie, du pétrole ou de l'armement, ou ne démontre pas des valeurs ou des conduites qui ne correspondent pas aux valeurs ou aux conduites de MSF Canada.

INTERNATIONAL LOGO

Exclusion zone

To protect the logo's integrity & clarity, an exclusion (or clear) zone has been created around its edges. This is indicated in the graphic below by the grey hashed area around the logo.

In absolutely no circumstances should any text or graphics be placed on or inside the exclusion zone, in order not to undermine the trademark registration of the International Logo.



VI) Politiques financières

- 1) Des rapports financiers sont régulièrement exigés pour tous les groupes AdeMSF. En septembre et janvier de chaque année, les groupes doivent soumettre leur rapport financier à MSF, en décrivant les revenus et les dépenses passées et prévues.
 - a. Les dons annuels à MSF provenant d'activités de collecte de fonds menées par le groupe auront lieu en mai de chaque année. Les groupes peuvent obtenir des informations sur la façon de soumettre vos dons en consultant la boîte à outils de collecte de fonds du AdeMSF ou en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de collecte de fonds communautaires dont les coordonnées figurent à la section 6 de ce document.
- 2) Un modèle financier est fourni à tous les groupes AdeMSF dans le dossier de ressources AdeMSF. Les groupes sont tenus d'utiliser ce modèle standard pour tous les rapports financiers.
- 3) Les groupes AdeMSF peuvent retenir 30 % ou 1 000 \$ CA, selon le montant le moins élevé, des fonds recueillis lors des activités de l'année précédente afin d'assurer un apport de ressources suffisant pour l'année à venir.
 - a. Avant de transférer des fonds à MSF à la fin de l'année scolaire, et si vous pensez que votre section a besoin de plus de 30 % ou de 1 000 \$, votre groupe doit soumettre à MSF Canada une demande avec justifications sur laquelle MSF se prononcera après examen.
 - b. La recherche de fonds supplémentaires relève de la seule responsabilité du groupe AdeMSF et peut se faire par l'intermédiaire de subventions, de frais d'adhésion et, avec l'approbation écrite de MSF Canada, de fonds recueillis durant l'année en cours.

- 4) Tous les groupes Ami·e·s de MSF sont tenus de connaître et de se conformer aux politiques et réglementations financières régissant les groupes universitaires de leur établissement.

VII) Politiques de collecte de fonds

1. MSF Canada est en mesure d'émettre des reçus fiscaux pour tous les dons de plus de 10 \$ CA versés à l'organisme.
 - a. Tout groupe qui souhaite le faire doit soumettre tous les reçus de dépenses pertinents à MSF –Canada afin qu'un reçu fiscal puisse être délivré. Sans preuve de dépenses, MSF Canada n'est pas en mesure de répondre à cette demande.
 - b. Les donateurs et les donatrices individuel·le·s souhaitant recevoir des reçus fiscaux doivent remplir le formulaire de donateur·trice (disponible dans le dossier de ressources AdeMSF) et le soumettre au coordonnateur ou à la coordonnatrice de la collecte de fonds communautaire de MSF Canada.
 - c. Notez que certaines catégories de dons ne peuvent pas donner lieu à des reçus fiscaux. C'est le cas par exemple de ceux et celles qui reçoivent en retour d'un don un article tangible ou un avantage équivalant à plus de 80 % de la valeur du don.
 - d. Pour calculer le montant admissible d'un don pour un reçu fiscal, MSF Canada doit déduire l'avantage (ce qui est gagné en faisant un don) de la valeur du don reçu.
2. Toute collecte de fonds planifiée conjointement entre MSF Canada et un groupe AdeMSF doit être dirigée par MSF Canada afin d'assurer le respect des directives de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Voir les détails des lignes directrices de l'ARC ici :

[Événements de collecte de fonds](#)

[Collectes de fonds partie-tierce](#)

Fin du document de politique

4.0 Directives générales et code de conduite sur les réseaux sociaux et sur Internet pour les Ami·e·s de MSF

Liens importants pour les comptes MSF et Ami·e·s de MSF

Sites internet

MSF Canada (anglais) : <https://www.doctorswithoutborders.ca/>

MSF Canada (français) : <https://www.medecinssansfrontieres.ca/>

Section Ami·e·s de MSF (anglais) : <https://www.doctorswithoutborders.ca/friends-msf>

Section Ami·e·s de MSF (français) : <https://www.medecinssansfrontieres.ca/amis-de-msf> Facebook

groupe des Ami·e·s de MSF : <https://www.facebook.com/groups/410899725684423> Twitter :

[@MSF_Canada](#)

Facebook (anglais) : <https://www.facebook.com/doctorswithoutborderscanada>

Facebook (français) : www.facebook.com/medecins.sans.frontieres

Coordonnatrice de l'Association de MSF Canada : Jetske Duintjer- jetske.duintjer@toronto.msf.org

Coordonnateur du rayonnement de l'Association de MSF Canada : Joshua Morgan-

Joshua.morgan@toronto.msf.org

Introduction

Informar les gens sur les crises qui se produisent dans le monde est un volet majeur de notre mission. Ce que nous disons publiquement à propos de notre travail peut toutefois être très sensible et avoir des impacts sociaux et politiques considérables. En tant qu'AdeMSF, vous êtes porte-parole et représentant·e·s des valeurs et de la mission de MSF Canada. À ce titre, l'adhésion au code de conduite des réseaux sociaux de MSF Canada est nécessaire pour éviter les cas où la mission et les valeurs fondamentales de MSF pourraient être faussement représentées et pour que vous puissiez devenir un défenseur ou une défenseuse conscient·e et efficace de MSF. Être préparé et organisé garantit que MSF et les groupes AdeMSF pourront travailler de concert lorsque MSF comptera sur vous pour transmettre des messages avec clarté et précision.

Pour toute question concernant ce guide, communiquez avec le ou la représentant·e MSF local·e de votre groupe (liaison) ou avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du rayonnement de l'Association de MSF Canada.

1. Site web

Notez que les groupes AdeMSF ne sont pas autorisés à posséder des sites Web ou des domaines individuels. Il est également interdit aux groupes d'utiliser le logo ou le nom de marque de MSF ou de prétendre être des représentants ou des représentantes sans l'autorisation officielle de MSF Canada.

MSF Canada a plutôt créé sur son propre site Web une page pour promouvoir les groupes AdeMSF et en expliquer le concept et les objectifs généraux. Cela permet d'assurer l'uniformité et d'établir un lien officiel avec MSF Canada, tout en permettant aux personnes qui visitent notre site de se renseigner sur les groupes AdeMSF. La page Web fournit également une liste de tous les groupes AdeMSF existants et actuellement actifs. Cliquer sur le nom d'un groupe vous amènera à sa page individuelle qui contient certains détails sur celui-ci, y compris les informations de contact. N'hésitez pas à utiliser ce lien chaque fois que vous faites la promotion de votre groupe. Tous les liens se trouvent dans la section des liens importants présentés plus haut.

Veillez nous informer promptement de toute modification des informations affichées sur vos pages individuelles.

2. Twitter

Twitter est une plateforme de microblogue populaire qui permet la transmission rapide de brèves informations. MSF Canada utilise [@MSF_Canada](#) pour diffuser des communiqués de presse, des listes d'emplois, des annonces d'événements, pour promouvoir des tiers qui recueillent des fonds en notre nom et pour engager le public dans un dialogue autour des événements, de nos projets et de notre travail de plaidoyer.

Votre groupe peut créer un compte Twitter, mais vous devez :

- Partager le nom d'utilisateur et le mot de passe avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'Association de MSF Canada, ceci pour s'assurer que le contenu écrit et visuel reste conforme aux directives de communication de MSF Canada;
- Rester neutre dans le langage et le ton;
- Utiliser le logo « Ami-e-s de MSF » fourni par MSF;
- Suivre [@MSF_Canada](#)
- Être abonné à au moins un autre compte Twitter officiel de MSF.

Les comptes Twitter peuvent être configurés selon le modèle suivant : [@AmisMSF_acronym](#) Par exemple:

[@AmisMSF_UBC](#)

[@AmisMSF_UofT](#)

[@AmisMSF_QueensU](#)

3. Facebook et instagram

De nombreuses personnes ont des comptes Facebook et Instagram et les groupes AdeMSF devraient également en avoir, ne serait-ce que pour rester pertinent et connecté aux étudiants et aux étudiantes universitaires.

Facebook est un moyen utile de rester en contact les uns avec les autres, d'envoyer des messages, de créer des événements, d'organiser et de collaborer avec des groupes d'étudiants et d'étudiantes et de partager des informations comme des photos, des vidéos, des documents, etc. MSF Canada collabore d'ailleurs avec d'autres bureaux de MSF sur ses plateformes Facebook que vous pouvez trouver plus haut.

Instagram est également utile pour partager des photos, des événements et d'autres activités pertinentes pour un groupe AdeMSF. Notez que MSF Canada n'a pas de compte Instagram, et ne peut donc en aucun cas être relié à un compte Instagram de AdeMSF.

Si vous n'êtes pas certain ou certaine de devoir donner un « like » ou publier quelque chose, veuillez d'abord vérifier auprès de la liaison de votre groupe ou du coordonnateur ou de la coordonnatrice du rayonnement de l'Association de MSF Canada.

Les groupes Ami·e·s de MSF sont encouragés à créer des pages Facebook et Instagram et à respecter les directives suivantes :

- Doivent être liées à la page Facebook de MSF Canada et utiliser notre texte d'information d'introduction standard dans la biographie de la page AdeMSF (non applicable à Instagram);
- Pour Facebook : la page Facebook de l'Association de MSF Canada doit être désignée comme l'un des administrateurs de la page Facebook AdeMSF;
- Pour Instagram : le nom d'utilisateur et le mot de passe doivent être partagés avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'Association de MSF Canada, ceci pour s'assurer que le contenu écrit et visuel reste conforme aux directives de communication de MSF Canada.
- Utilisez le logo « Ami·e·s de MSF » fourni par MSF;
- Les messages « muraux » originaux doivent être limités aux événements locaux organisés par le groupe au campus ou à d'autres événements dans la même ville qui pourraient intéresser les étudiants et les étudiantes. Si un groupe souhaite créer une infographie unique, le contenu et les sources doivent être envoyés à MSF et approuvés avant publication.
 - La sensibilité contextuelle est extrêmement importante ici. Par exemple, si un groupe souhaite faire un graphique sur Ebola, il n'est pas approprié d'utiliser des éléments désinvoltes tels que des formes colorées et des lignes sinueuses.
- Partager ou ne donner un « like » qu'au contenu opérationnel publié sur les pages et « pseudos » des réseaux sociaux de MSF.
- Toute mise à jour de contenu liée au travail de MSF (ex. : mises à jour opérationnelles provenant des projets) ou déclaration faite par MSF qui est potentiellement sensible, controversée et de nature politique ou qui mentionne les gouvernements (ex. : la déclaration sur les symptômes neurotoxiques chez les patients et les patientes en Syrie ou l'annonce du retrait de la Somalie) ne doit être partagée qu'à partir des profils officiels des médias sociaux de MSF Canada. Ils ne doivent en aucun cas inclure des commentaires éditoriaux lorsqu'ils sont partagés.
- Les groupes AdeMSF peuvent partager et promouvoir les initiatives de plaidoyer, les sessions de recrutement, les webinaires, les projections publiques de films ou les profils de MSF Canada (ex. : les profils des donateurs et des donatrices). La discussion autour de ces sujets est d'ailleurs encouragée.

- Les groupes d'Ami-e-s des MSF ne peuvent pas publier de contenu lié aux droits de la personne ou au plaidoyer politique partisan provenant de sources autres que MSF.
- Daily monitoring must take place for things that may be damaging to MSF field operations or public image posted by others on the "Friends of MSF" Facebook wall or Instagram tagged section

4. Agent ou agente des médias sociaux

MSF Canada suggère que chaque groupe nomme, au sein de son comité exécutif, une personne responsable de l'entretien des médias sociaux du groupe. Cette personne conservera les mots de passe d'administrateur et les communiquera au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'Association de MSF Canada en cas de changement. Cette personne devra également assurer un suivi quotidien de la page Facebook AdeMSF pour les publications susceptibles de nuire aux opérations de terrain ou à l'image de MSF et les supprimer, si nécessaire.

Code de conduite

- S'abstenir de publier ou d'adopter un comportement en ligne contraire aux intérêts de MSF.
- Ne pas utiliser votre affiliation à MSF pour promouvoir une position politique, religieuse ou toute autre position contraire aux principes fondamentaux d'impartialité et de neutralité de MSF.
- Inclure une clause de non-responsabilité sur chaque publication qui pourrait être perçue comme une position officielle de MSF et qui pourrait aller à l'encontre de ses principes fondamentaux. La clause de non-responsabilité doit indiquer clairement que les idées, pensées et opinions exprimées dans le message sont les vôtres et ne représentent pas la position de MSF. Par exemple, « les opinions exprimées sont les miennes et non celles de MSF Canada ».
- Interdire aux membres d'utiliser la forme complète ou l'acronyme de MSF Canada ou ses dérivés dans leur nom d'utilisateur.
- Interdire aux membres d'inscrire MSF Canada comme employeur sur leurs profils affichés sur leurs réseaux sociaux privés.

5. Informations supplémentaires

Fermeture des groupes inactifs

Si un groupe AdeMSF est inactif plus de 12 mois, les comptes de médias sociaux qui y sont associés seront fermés à la discrétion de MSF Canada. Cette mesure vise à pallier le risque de réputation associé aux comptes dormants et inactifs qui restent sur les plateformes de médias sociaux.

MSF en ligne

MSF gère un certain nombre de domaines et de propriétés de sites Web d'entreprise, tels que www.msf.ca, www.msf.org, www.doctorswithoutborders.org et d'autres sites Web de campagne MSF comme www.refugeecamp.ca or www.urbansurvivors.org. MSF gère également des chaînes sur des plateformes de médias sociaux tierces telles que [Facebook](#), [Twitter](#), YouTube, etc. Occasionnellement, MSF fournit également du contenu de médias sociaux (ex. : des blogues, des vidéos de témoignages, etc.) à des sites Web tiers. Ce type de partenariat comprend notamment une série de blogues sur le terrain avec Reuters AlertNet, des diaporamas photographiques fournis à CBC.ca et des diffusions de vidéos sur le Web à Information Commons de l'Université de Toronto. Toute proposition de partenariat avec les propriétés et chaînes en ligne de MSF doit être discutée au préalable avec le service de communication de MSF.

Représentation publique de MSF

MSF doit maintenir la clarté de sa propre représentation – dans ce que nous disons, dans les campagnes que nous menons et dans les relations que nous entretenons avec les autres. Ces dernières années, la popularité et l'accessibilité d'Internet ont entraîné une multiplication de sites Web, de pages d'adeptes, d'invitations à des événements publics, de supporteurs et supportrices en ligne, d'événements de collecte de fonds de tiers, de blogues et de comptes sur les réseaux sociaux qui imitent MSF, republient les informations de MSF, affichent le logo de MSF ou font la promotion d'activités qui soutiennent MSF. C'est encourageant et MSF est heureuse de voir que nos ami-e-s et sympathisant-e-s souhaitent contribuer à diffuser nos messages dans leurs réseaux. Cependant, MSF craint de plus en plus que certains de ces sites ne confondent l'identité officielle de MSF en ligne, avec des conséquences inattendues. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le travail de MSF avec les populations en situation de vulnérabilité qui reçoivent des soins médicaux dans des zones politiquement sensibles, ainsi qu'avec ce qui a trait à nos responsabilités financières ou juridiques envers nos supporteurs, supportrices, donateurs, donatrices et partenaires. Compte tenu du risque de confusion et de fausses déclarations, MSF s'attend à ce que vous nous consultiez lors de la planification de vos événements, ce qui peut inclure la création de blogues, de pages Facebook et de comptes Twitter, ou l'impression d'affiches et de dépliants. De plus, la réutilisation non autorisée du logo et du nom MSF est interdite, car ces marques sont réglementées par MSF International.

Actifs photographiques et multimédias

MSF travaille en étroite collaboration avec des photographes professionnel-le-s et des agences photo pour respecter la propriété intellectuelle et les droits d'auteur de ces images. Il est interdit de copier ou de distribuer des images des publications et des produits d'information de MSF. Si vous avez besoin d'images pour illustrer vos propos, contactez le service des communications de MSF pour demander du matériel de soutien. Nous discuterons avec vous

du but de votre événement et de la visibilité de votre matériel d'information pour déterminer les meilleures photos et produits médiatiques dont les droits d'utilisation légaux sont appropriés.

5.0 Les Ami·e·s de MSF – engagement du comité exécutif

MSF Canada est fière d'avoir des groupes AdeMSF dans les universités à travers le pays qui aident à promouvoir des sujets de plaidoyer clés, à faire connaître l'organisation au public canadien et à recueillir des fonds pour soutenir notre mission sociale.

Nous tenons également à souligner la confiance et la responsabilité accordées à chaque groupe, et notamment à leurs dirigeants et dirigeantes, pour nous assurer qu'ils et elles agissent conformément aux objectifs et aux ambitions de MSF Canada, tout en comprenant la relation entre MSF Canada et les groupes AdeMSF. Endosser le rôle d'un ou d'une dirigeant·e du groupe AdeMSF est une entreprise importante qui ne doit pas être prise à la légère. À ce titre, nous souhaitons exposer les principales considérations et attentes associées à cette tâche. **Un contrat comprenant les points clés ci-dessous se trouve dans le dossier de ressources du AdeMSF. Nous demandons à tous et à toutes les cadres du groupe AdeMSF de signer ce contrat dont le contenu comporte les engagements suivants.**

- 1) Respecter et faire respecter la politique de MSF Canada sur les groupes AdeMSF; suivre en outre toutes les politiques et directives sur les marques déposées de MSF, l'utilisation des médias sociaux et les collaborations avec des tiers.
- 2) Représenter avec précision MSF dans toutes activités et assurer le respect de toutes les exigences en matière de communication et d'image de marque.
- 3) Mettre en place et maintenir un comité exécutif chargé de donner des orientations au groupe. Ce comité supervise toutes les opérations et s'assure que les activités entreprises contribuent directement à la mission sociale de MSF.
- 4) Produire régulièrement un plan d'action à jour fournissant des détails sur toutes les activités proposées et s'abstenir de mettre en œuvre toute activité, qu'elle soit interne ou externe, à moins qu'elle n'ait été approuvée par MSF Canada.
- 5) Gérer les aspects financiers du groupe de manière transparente et responsable.
- 6) Adopter une constitution et un règlement selon le modèle fourni par l'université ou par MSF Canada et gouverner le groupe selon ce règlement.

- 7) Tenir à jour un registre des membres avec le nom, le poste et les coordonnées.

- 8) Répondre aux demandes du représentant ou de la représentante MSF du groupe dans les 72 heures, ne serait-ce que pour accuser réception de la demande et promettre une réponse ou une réaction dans un délai précis.

Le non-respect de ces directives peut amener MSF Canada à retirer son soutien à un groupe en particulier et à entreprendre des démarches pour le dissoudre. Par conséquent, prenez ces directives au sérieux et consultez votre contact MSF si vous avez besoin d'éclaircissements.

6.0 Contacts:

Joshua Morgan, coordonnateur du rayonnement de l'Association - joshua.morgan@toronto.msf.org

Jetske Duintjer, coordonnatrice de l'Association nationale - jetske.duintjer@toronto.msf.org

Puja Aghi, coordonnatrice de la collecte de fonds communautaire - puja.aghi@toronto.msf.org

Merci d'avoir pris le temps de lire ce document dans son intégralité. Nous nous réjouissons de travailler avec vous cette année!